

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020

M. DE LAUNAY : Bonsoir tout le monde et merci d'être là. Je vais procéder à l'appel.

M. Laurent DE LAUNAY, M. Brigitte NABET-GIRARD, M. Thierry DUBREUIL, Mme Delphine FLOIRAT-RATTE, M. Gilles BOUEY, Mme Audrey COMBIER, M. Joël MASSY, Mme Audrey GABORIAUD-NAFFRICHOUX, M. Gilles PRUVOST, Mme Chantal CARO, Mme Maryse BOUCHÉ, M. Philippe GIRARD, Mme Anne-Marie SARRAZIN, M. Serge FLAHAUT, M. Thierry DIRHEIMER, M. Régis EMERIAU, Mme Karyn LARGOUET, M. Arnaud GANNE, M. Philippe BRARD, Mme Marilyn GUIRIEC, a donné pouvoir M. Gilles BOUEY, Mme Caroline GLIZE, Mme Virginie VIDORRETA, M. Clément MEZERGUE, Mme Marie-Hélène CLEMENT, a donné pouvoir à M. André VEYSSIERE, M. André VEYSSIERE, Mme Aline FONTAINE, Mme Sophie CARRERE, M. Frédéric MALVILLE, M. Marc BOISSEAU.

Je désigne M. Clément MEZERGUE Secrétaire de séance et le remercie.

On va faire circuler le registre des délibérations que vous vous voudrez bien signer et, je vous remercie de le faire pour les personnes qui sont absentes et qui avaient un pouvoir.

Je dois rendre compte des décisions prises par délégation du Conseil municipal. Il s'agit exclusivement de la décision que j'ai prise, consistant à remplacer la première décision au sujet du F.D.A.E.C. Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes, qui est une subvention allouée par le conseil départemental de la Gironde. Pourquoi cette modification ? C'est pour une très bonne nouvelle. Il s'est avéré que le montant attribué par le conseil départemental de la Gironde était supérieur par rapport à celui qui était souhaité. Nous espérions une subvention de 28 846 € alors que son montant est de 31 346 €. Voilà pour les décisions que j'ai prises au nom de la délégation que vous m'avez accordée.

Ceci étant dit, on va maintenant passer à l'ordre du jour.

1. Désignation des représentants (1 titulaire et 1 suppléant) pour l'Agence Départementale Gironde Ressources ainsi que pour la CALI, afin de constituer la Commission Intercommunale des Impôts directs

M. DE LAUNAY : Tout d'abord, la question de Gironde Ressources. Je rappelle ou j'apprends à ceux qui l'ignorent, que Gironde Ressources est un établissement public, une agence technique fondée en 2017 à l'initiative de M. GLEYZE et Mme BOST, respectivement Président du conseil départemental de la Gironde et Première vice-présidente. Je précise que le conseil départemental est garant des solidarités humaines et territoriales sur notre territoire, et c'est à ce titre qu'il est très précieux. Afin d'assurer un développement équilibré de la Gironde, dont M. MADRELLE aurait dit : « Afin d'éviter une Gironde à deux vitesses », le conseil départemental a créé avec d'autres EPCI et communes, Gironde Ressources qui a pour

fonction d'accompagner une commune comme Izon, en mettant à sa disposition des moyens humains principalement ainsi que des agents spécialisés. Ceci expliquant qu'à la fin de l'année dernière, nous ayons à l'unanimité, je ne sais pas si vous vous en souvenez pour ceux qui étaient là, adhéré en tant que commune à Gironde Ressources.

Et à titre d'exemple, on peut espérer de ce dernier que cette institution, cet établissement public, avec le conseil départemental, nous accompagne dans notre stratégie de revitalisation du centre-bourg dont nous avons entamé un travail ces derniers temps, mais on compte beaucoup sur Gironde Ressources pour pouvoir mettre en œuvre certains de nos projets. Je pense également à la sécurisation des entrées de la commune est, ouest ou sud, mais on aura peut-être l'occasion d'en parler tout à l'heure. Je précise que j'ai d'ailleurs rendez-vous lundi prochain avec le conseiller en développement sur le territoire du Libournais qui représente Gironde Ressources, et j'en attends beaucoup. Je vous tiendrai évidemment informés des résultats de cette première approche. J'en profite pour remercier Mme HARDY qui a réussi à m'obtenir ce rendez-vous un peu à l'arrache.

Pour en venir sur l'objet de la délibération, il s'agit pour nous de désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein de l'Assemblée Générale de Gironde Ressources. Il me paraît important que nous y soyons représentés et par conséquent, je vous propose deux noms. Afin de représenter notre commune, en tant que titulaire parmi les élus Izonnais représentant Izon au sein de l'Assemblée Générale, je vous propose que ce soit moi, M. DE LAUNAY et Mme NABET en tant que suppléante. Je passe cette première désignation au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Deuxième désignation à l'ordre du jour, cette fois-ci du côté de la CALI. Cette dernière doit présenter une liste de 40 contribuables, parmi lesquels le Directeur des services fiscaux désignera dix commissaires titulaires et dix suppléants pour constituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs. À cet effet, la commune d'Izon doit proposer un commissaire titulaire et un suppléant. Je propose Mme COMBIER en tant que titulaire et Mme VIDORRETA, suppléante. Je précise que celles-ci n'étaient pas au courant.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Demande de subvention formulée auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, concernant la future médiathèque.

M. DE LAUNAY : Deuxième point inscrit à l'ordre de jour. Cette fois-ci, une demande de subvention que l'on doit formuler auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, au sujet de la future médiathèque. Ceci pour constituer d'une part, un fonds documentaire initial dont il avait déjà été question il y a un mois et on avait adressé la demande de la subvention au conseil départemental de la Gironde. Ce soir, on adresse en substance à peu près la même demande de subvention à la DRAC. On m'annonce que je me trompe dans l'ordre de l'ordre du jour. Est-ce que je me trompe ? Non, je ne crois pas. Merci. Nous avons tous le même, sauf Magalie DELANNOY qui est en faute. Et c'est elle qui l'a fait !

Je propose que l'on formule une demande de subvention pour la future médiathèque d'Izon, auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles de la Nouvelle-Aquitaine, au titre de la dotation générale de décentralisation. Il s'agit donc d'une part :

- De constituer un fonds documentaire initial et d'autre part,
- De constituer, d'acheter, de faire l'acquisition d'un équipement informatique et numérique.

S'agissant de la constitution du fonds documentaire initial. On a pour projet d'ouvrir une nouvelle médiathèque, les Izonnais le savent, on en reparlera tout à l'heure du reste ainsi qu'à mon avis, dans les mois qui viennent. En tout cas, ce projet existe. Dans le cadre de cette construction d'une nouvelle médiathèque, il faut renouveler les collections d'imprimés, faire l'acquisition de documents qui à ce jour n'existent pas, des CD, DVD, livres numériques, livres audio et classiques, jeux, fronts spécifiques et évidemment, tout cela représente beaucoup d'argent. On a l'intention de coconstruire ces acquisitions. C'est-à-dire que l'on va mettre dans la boucle, des usagers de la bibliothèque actuelle et de la future médiathèque, afin qu'ils contribuent à la constitution de ces listes des lots que l'on va acheter. Et dans le cadre de cette acquisition d'un fonds documentaire initial, on formule une demande de subvention auprès de la DRAC, laquelle subvention viendra compléter celle qui a été demandée il y a trois semaines environ au conseil départemental de la Gironde. Je précise que le taux d'aide au titre de la décentralisation, de la dotation générale de décentralisation, est de 40 % du coût total hors taxe.

J'en profite pour rappeler à tout le monde pour que ce soit très clair, que ce projet de nouvelle médiathèque ne pourrait pas voir le jour sans le soutien, à la fois du conseil départemental de la Gironde et de la DRAC Nouvelle-Aquitaine. Aussi bien l'un que l'autre sont des maillons absolument essentiels dans la constitution de ce projet de nouvelle médiathèque et, il est évident que d'une manière générale, il faut que tout le monde comprenne bien qu'il est capital d'aller à la pêche aux subventions, quel que soit le projet important que l'on entend conduire. Concrètement et en tant qu'élu, on a le devoir de porter des projets solides et là, c'était le cas, mais aussi d'entretenir de bons rapports avec nos différents partenaires parce que sans cela, on a beaucoup moins de subventions. C'est très important que tout le monde en prenne conscience, s'agissant en particulier de ce projet de médiathèque. Ceci était une parenthèse. Tout d'abord, constitution d'un fonds documentaire initial puis constitution d'équipements informatiques, multimédias et numériques, puisque cette médiathèque a été conçue comme étant un lieu connecté, comme pouvant donner lieu à des initiations à l'utilisation de l'outil informatique ou encore, comme un lieu dans lequel la culture des écrans, comme le diraient mes enfants, est prise en compte. Évidemment, on a le devoir de prendre en considération cette nouvelle culture, avec modération si possible.

Afin de constituer ce fonds documentaire, un plan de financement prévisionnel a été initié. Il est prévu une demande de subvention auprès de la DRAC :

- Pour le fonds documentaire, d'un montant de 70 000 €.
- Pour l'équipement informatique, d'un montant de 24 000 €
- Pour l'équipement numérique, d'un montant de 26 000 €

Soit un montant total de 300 000 € devant être réuni pour constituer ces fonds.

Si vous le voulez bien, je vous demande d'approuver cette sollicitation de subvention. Y a-t-il des questions avant que je ne passe au vote ? Très classique, mais j'insiste sur les fondamentaux de ce projet sur lequel je reviendrai plus tard. Mais d'ores et déjà, sur cette demande de subvention, y a-t-il des questions ou des interrogations légitimes, des demandes de précisions ? Tout est OK, c'est parfait. Je passe au vote.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Révision de trois autorisations de programmes.

M. DE LAUNAY : Troisième point à l'ordre du jour, les révisions de trois autorisations de programmes. Pour ceux qui ne sont pas initiés, il y a trois ou quatre ans, ceci est devenu quelque chose de courant à Izon. Il s'agit de ne pas faire supporter à un budget, l'intégralité d'une dépense qui serait pluriannuelle, que l'on sait à l'avance qu'elle va être pluriannuelle et par conséquent, on ne bloque pas tout sur une même année budgétaire parce que sinon, cela nous empêcherait de faire d'autres investissements. Par définition, ces autorisations de programmes pluriannuelles peuvent être révisées de temps en temps au besoin, en fonction des finances et des recettes. On est précisément confronté à l'obligation de réviser trois autorisations de programmes. Sa vertu essentielle est d'offrir un peu de visibilité financière sur plus ou moins long terme, mais également d'ajuster les ressources au fur et à mesure des besoins en fonction de l'avancement des travaux. C'est pour cela que c'est un outil strictement comptable qui est très intéressant.

Trois autorisations de programmes sont à réviser. La première dite « Autorisation 37 » concerne le centre technique municipal. On ne va pas remettre de l'argent dans cette opération pour dire les choses très clairement, on avait ouvert une enveloppe de 200 000 € et il était prévu, sauf erreur de ma part, 150 000 € en 2019 et 50 000 € en 2020. La somme de 149 896 € a été consommée, il reste donc à balancer 104 € en 2020. D'où un résultat de 50 104 € contre 50 000. Je précise que sur cette somme à dépenser cette année, 40 000 € ont déjà été utilisés. Il y a environ 10 000 € à investir dans le centre technique municipal sur le reste de l'année, à compter de septembre. Il n'est pas dit que ce soit consommé, même si la tendance est plutôt à l'inverse.

Y a-t-il des questions sur le centre technique municipal ?

Les personnes élues sous la précédente mandature doivent s'en souvenir, mais pour ceux qui n'ont pas suivi, je rappelle qu'au départ, le centre technique municipal devait faire l'objet d'une opération à 180 000 € hors taxe, rue des Gabauds. Finalement, à force de discuter en Conseil, l'ancienne majorité avait convenu qu'il y avait peut-être mieux à faire du côté de ce que l'on appelait à l'époque, « le bâtiment Paparella ». On a donc changé de projet et on s'est rabattu, entre guillemets, sur une reconversion de ce bâtiment. C'est dans ce cadre que l'on avait prévu cette autorisation de programme. Soit dit en passant, désormais, cela veut dire que le terrain situé rue des Gabauds dont nous sommes propriétaires est libre et nous pourrions envisager, mais nous en reparlerons dans les mois qui viennent, d'autres opérations. Mais je reste sur l'objet de la délibération qui est le centre technique municipal et l'autorisation de programme. Y a-t-il des questions ?

La deuxième autorisation de programme concerne ce que l'on appelle : « la salle de vie associative » et non pas, salle de ville. Même si par ailleurs, nous sommes une Ville associative. Il s'agit de la révision de l'autorisation de programme relative à la création de la salle de vie associative attenante à la salle polyvalente. Il y a peut-être eu un débat un peu plus compliqué que celui du centre technique municipal. L'idée poursuivie par la majorité est d'aménager la salle de vie associative à la salle des Costauds en véritable foyer, en véritable Club-house pour ceux qui ont fréquenté les clubs de sport. Il nous semble qu'aujourd'hui, mais c'est peut-être très personnel, nous sommes assez loin du compte. Pour la plupart des usagers de cette salle, ils semblent assez insatisfaits de ce qui a été fait, sachant que l'on a quand même investi depuis 2007 sous le précédent mandat, la somme de 129 000 €. Ce qui en fait très probablement, une des salles les plus chères de l'histoire de la commune d'Izon au m². Ce n'est pas très grand, mais lorsque l'on voit les chiffres et le résultat, on se demande où est passée cette somme. Mais c'est très personnel.

Le fait est en tout cas que les usagers de cette salle, principalement ceux du club de basket et de hand, et le mercredi soir, ceux qui jouent au football, ne sont pas très satisfaits du résultat, indépendamment de ce que cela a coûté. Je sais que cela demande encore de l'argent, mais l'idée est de poursuivre l'effort dans cette salle de vie associative en matière d'équipement, pour en faire un véritable foyer et l'aménager de manière un peu plus conviviale. De telle sorte qu'il puisse y avoir une vie associative un peu plus chaleureuse. Et l'on compte beaucoup, et je sais qu'il y a l'unanimité dans cette salle, sur les associations pour amener davantage de vie sur la commune. On se propose de prolonger l'autorisation de programme et d'investir une fois encore de l'argent dans cette salle, en visant exclusivement l'aménagement intérieur et d'y consacrer une enveloppe estimée à 20 000 €, afin qu'elle soit tel un Club-house. Je pense sincèrement que certes, on demande encore un effort aux Izonnais, mais à l'arrivée, on sera récompensé. Y a-t-il des questions sur ce projet qui, j'en ai conscience, peut susciter nombre d'interrogations au regard de l'enveloppe qui a déjà été passée dans cette salle de vie associative ? Des questions critiques au sens philosophique du terme, que vous l'approuvez ou pas du reste. M. MALVILLE ?

M. MALVILLE : La seule question que j'ai aujourd'hui c'est, qu'est-ce que l'on fait pour 20 000 € ? Qu'est-ce que l'on va y mettre dedans ? Qu'est-ce qu'un vrai foyer associatif ? Pour avoir fréquenté quelques salles associatives, en tant qu'adhérent, aujourd'hui, qu'est-ce qui manque dans cette salle ? Je n'ai pas fréquenté celle-ci, c'est peut-être la seule où je n'ai pas passé de soirées. Je suis de votre avis sur le coût global de l'opération, je pense que c'est une salle qui au m² est hors de prix. Si on rajoute 20 000 €, qu'est-ce que l'on y met ? Si ce sont des tables, des bancs, des chaises, un bar, une tirette à bière ou une plancha, on est très haut pour 20 000 € !

M. DE LAUNAY : Oui, vous avez raison. Je laisserai peut-être M. BOUEY répondre.

M. BOUEY : Pour la somme de 20 000 €, et je pense que ce sera même juste, c'est surtout la structure. Aujourd'hui, a été fait un passe-plat qui ne ressemble à rien, il a été fait sans goût et ce n'est pas utilitaire. On essaye d'en mettre un beaucoup plus large, le même système qu'à la salle des fêtes. Ceci est un coût structurel, il est donc important. Même si l'on arrive à travailler en régie, il y aura quand même beaucoup de travail dessus. Ensuite, on veut installer une vraie cuisine, car aujourd'hui il n'y a rien. Ils peuvent cuisiner, mais il n'y a pas de hotte ni

de VMC. On veut également installer un petit coin salon davantage Feng Shui avec une télévision et un jeu de fléchettes, cela n'a aucune répercussion en termes de coût. C'est vraiment sur la structure où c'est beaucoup plus cher.

M. MALVILLE : Je comprends mieux. Si on ouvre une porte, si on crée un bar comme ici, il est évident que l'on va être juste avec 20 000 €, et l'on vient en plus travailler avec la structure de la salle.

M. DE LAUNAY : C'est une grosse difficulté et c'est ce que disait M. BOUEY, il y a une difficulté structurante puisque l'on touche un mur porteur et on s'interroge même sur la suffisance de l'enveloppe. Maintenant, on n'ira pas plus loin. Après étude, s'il s'avère qu'il y en aurait pour beaucoup plus cher pour ouvrir correctement et créer un vrai bar, on aura une option B. À ce moment-là, je pense que l'on va revoir le plan de circulation et peut-être que l'on se contentera tout simplement, de créer une deuxième porte à la place de l'actuel passe-plat. C'est du coup beaucoup plus simple, puisque cela a déjà été renforcé et on aurait juste un schéma de circulation à l'intérieur qui donnerait sur un bar, et qui ferait en sorte que ce soit néanmoins plus pratique au quotidien.

Ensuite, il y a l'équipement à l'intérieur, mais si l'on veut faire un vrai bar avec une tireuse à bière ou que sais-je, il y aura quand même des petits investissements qui, mis l'un derrière l'autre, vont devoir être soutenus. Y a-t-il d'autres questions, peut-être du côté des usagers du basket, M. BOISSEAU ? C'est le plus grand basketteur du Conseil !

M. BOISSEAU : Merci pour le grand basketteur ! Je me posais juste la question de l'installation d'un bar. C'est une bonne idée, mais je trouve le mur bien près du terrain de handball.

M. DE LAUNAY : L'idée est de le faire davantage à l'intérieur que sur le terrain, il s'agirait juste d'une buvette qui pourrait servir pendant les mi-temps. Concrètement, aujourd'hui quand vous allez à un match de hand et que vous avez envie d'aller boire un Oasis à la mi-temps !

M. BOISSEAU : Quand je bois mon Oasis, je reste au bar. C'est là où c'est le plus large. C'est possible, je ne sais pas, il faudrait que j'aille voir. J'avais un entraînement ce soir, mais j'ai Conseil municipal ! Merci.

M. DE LAUNAY : Troisième autorisation de programme concernant la médiathèque, « l'opération 39 ». En 2019, la somme de 64 646 € a été investie dans les frais d'honoraires d'architectes notamment. Pour 2020, il était prévu une enveloppe, sauf erreur de ma part, d'un montant de 1 600 000 €. D'abord, il y a un retard inévitable en raison de l'épisode COVID qui fait que les travaux qui auraient dû démarrer au début du printemps ont pris du retard. Ensuite, le projet de la médiathèque est un projet autour duquel planent, de notre point de vue, trop d'incertitudes à ce jour. On s'est encore réuni il y a quelques jours avec les architectes et le cabinet d'ingénierie, tout le monde est d'accord pour dire que l'appel d'offres comportait quelques légèretés. Je pense qu'il a peut-être été préparé de manière un peu précipitée avant les élections, peut-être que l'ancienne majorité redoutait un changement de cap si jamais le cahier des charges n'était pas lancé suffisamment tôt. Et plutôt que de se précipiter, il nous paraît prudent, opportun de prendre un peu de temps et de débiter le chantier le cas échéant plutôt en 2021. Il est totalement irréaliste et imprudent de prévoir 1 600 000 € de dépenses d'ici le 31 décembre, parce qu'objectivement, même si l'on était fou,

on ne pourrait pas dépenser cette somme d'ici là. J'ajoute que s'agissant du gros œuvre, et pour faire les travaux dans de bonnes conditions météorologiques, il aurait fallu démarrer le chantier début en septembre. Et une fois encore planent trop d'incertitudes sur ce projet, sur les différents marchés et lots, pour que l'on puisse courir le risque de lancer ce chantier. En tout cas, c'est l'avis des élus de la majorité qui se sont encore réunis cette semaine à ce sujet. Je rajoute de manière totalement objective, que certains lots ont été déclarés infructueux. Cela signifie qu'il faut que l'on reparte à la charge et que l'on recommence la procédure. À ce jour, à l'évidence, deux lots seront déclarés infructueux et on a une incertitude sur deux autres. Démarrer en septembre et budgéter sur le reste de l'année 2020 trop de sommes me paraîtraient trop imprudent. D'où la proposition consistant à dire qu'en 2020, on ne part pas sur les 1 600 000 € prévus au départ, mais uniquement sur 100 000 € et ensuite, on retrouve ces 1 600 000 € en 2021 qui auraient dû être faits cette année. Il s'agit d'une raison de conjoncture qui explique ce retard et ce décalage qui ne présage de rien pour l'instant. Cela ne veut pas dire qu'il ne va pas être de nouveau question de la médiathèque dans les mois qui viennent et, peut-être sur des questions plus problématiques, mais pour l'instant, j'insiste pour dire que cette révision de l'APCP ne présage en rien d'un revirement de la commune au sujet du projet de médiathèque. À l'heure où je vous parle, celui-ci demeure, mais cela ne signifie pas qu'il le sera dans six mois. Je le souhaite sincèrement, mais c'est une réflexion que l'on mènera en toute transparence auprès des Izonnais et au sein de ce Conseil municipal. À titre personnel et sur le principe, j'ai toujours été extrêmement favorable à ce que l'on fasse une médiathèque.

En revanche, s'agissant des modalités retenues par la précédente majorité, j'ai toujours été très réservé sur le projet retenu, même si je ne me suis pas opposé, parce qu'attaché et soucieux qu'Izon soit doté d'un très bel équipement culturel. Ce qui est assurément le cas. On peut discuter de l'ampleur du projet, de son caractère raisonnable ou pas compte tenu des finances de la commune, mais en aucun cas, on peut soutenir que le projet que l'on porte encore tous à ce jour est mauvais. C'est une super médiathèque cinq étoiles, la question de fond est de savoir si l'on en a vraiment besoin ou si l'on ne pourrait pas se contenter d'une trois étoiles. C'est également une question de localisation, mais j'insiste pour dire que cette modification de l'opération 39, l'APCP 39, ne présage en rien de la position de cette majorité. Dans quelques semaines, il sera encore question de cette médiathèque et très prochainement. J'ose croire qu'il y a peut-être des questions du côté de nos collègues du cœur d'Izon.

M. MALVILLE : J'ai une question. D'abord, la somme de 1 800 000 € représente le coût complet. Il faut rappeler qu'il y a beaucoup de subventions que l'on vient d'ailleurs de demander, donc on peut, peut-être, avoir une cinq étoiles à un prix bien plus raisonnable. Ce montant n'est pas le coût global pour la commune d'Izon puisqu'il s'élève à 400 000 €.

Depuis plusieurs Conseils, vous faites allusion à des manques dans le dossier. Je dois vous avouer que je n'ai pas suivi celui-ci personnellement, parce que j'avais d'autres fonctions et d'autres dossiers à suivre, mais à un moment donné, j'aimerais bien connaître quels sont les manques. Effectivement, on nous dit que tout est complet et que tout est bon en février et, quatre mois après, vous nous dites qu'il y a des manques et des incertitudes dans les dossiers. Je suis tout simplement surpris. Ce n'est pas que je ne vous fasse pas confiance, c'est que vous me dites votre vision amont et en février, vous nous annoncez l'inverse.

Dans la constitution du dossier de la médiathèque, il y avait une Commission qui était intéressante, car elle liait plusieurs élus d'horizons divers. Ma question c'est de savoir, est-ce que vous comptez remettre une Commission comme celle-là ?

M. DE LAUNAY : Je commence mes réponses par la fin comme ça, ça serait plié. Évidemment, cette Commission demeure. Je rappelle que le sujet sera abordé en Commission Culture ainsi que celles de Finances et inévitablement en appel d'offres, donc on n'a pas fini d'en parler. S'agissant des manques. Je ne sais pas qui vous a dit que tout était OK en février, mais ce n'est forcément pas moi, puisque c'est vous et votre majorité qui êtes à la manœuvre. Je ne sais pas quelle est votre source, j'imagine que c'est vous-même ou peut-être Mmes CARRIERE ou ROUX. Et si j'avais pris connaissance du dossier, croyez-moi que je vous aurai dit que tout n'était pas OK. Analyse objective, deux lots ont été déclarés infructueux. Je ne vais pas rentrer dans le détail des causes, mais le fait est que les lots 6 et 10 ont été déclarés comme tels. Cela veut dire qu'il y a un gros problème. De plus, tout le monde est d'accord pour dire que les lots ne peuvent qu'être déclarés infructueux et s'agissant de ceux sur lesquels plane une incertitude, nous sommes insatisfaits au regard de ce qui était inscrit dans le cahier des charges techniques. Un décalage persiste, soit de prix, de surface ou de temps, qui est parfois important et peut atteindre 60 %.

Enfin, j'ajoute que j'avais cru comprendre que la précédente majorité était favorable à ce que l'on insère dans le cahier des charges, des clauses relatives à l'insertion sociale. C'est-à-dire, en faire un critère d'attribution des marchés. Et j'en avais convenu de manière certes informelle, avec des élus de votre majorité à l'époque. Et quelle n'a pas été ma surprise il y a quelques semaines, de découvrir qu'aucun des lots ne comporte de clause sociale. Et l'on parle là du gros investissement de la commune d'Izon. Pourtant, on est plusieurs ici à avoir participé aux travaux du Plan Libournais d'Insertion par l'économie d'emploi et à avoir défendu la nécessité, le caractère vertueux de ces clauses d'insertion dans les gros marchés publics.

Et à titre personnel, moi qui suis secrétaire du P.L.I. qui est une association qui s'occupe de l'insertion par l'économie d'emploi, je milite depuis quatre ans et quelquefois je vais dans des communes auprès de collègues leur dire : « Insérez des clauses d'insertion parce que c'est bon pour tout le monde ». Là, aucun, et je vous avoue que j'ai été très en colère lorsque j'ai découvert il y a quelques semaines, qu'aucun lot ne comportait de clause d'insertion. Et on ne parle pas d'un petit projet puisqu'au total, il va atteindre plus de 2 200 000 € hors taxes. Si je conjugue toutes ces petites raisons qui sont objectives et techniques et d'autres, peut-être plus subjectives, je me dis que partir sur un tel projet en septembre est un peu prématuré. Une majorité est d'accord sur ce point et pense que cela vaut le coup de calmer un peu le jeu. J'insiste sur le fait que cela ne présage en rien de l'avenir de ce projet, c'est juste calmer le jeu pour repartir sur de meilleures bases et on prendra une décision en responsabilité d'y aller ou d'arrêter, en quelques mois et en toute transparence.

M. MALVILLE : Vous venez tout simplement de répondre à ma question. Je vous demandais quelles étaient les incertitudes, on n'est plus dans le dossier en permanence, les dernières clauses d'insertion sociale, nous ne pouvions pas en parler, car nous ne la connaissions pas. Et je préfère comme vous, attendre un peu et que le projet soit propre, que les artisans et les entreprises puissent répondre à un appel d'offres conforme comme on l'attend. Eh oui, il vaut mieux éviter la précipitation. Mais je reviens toujours à dire que c'est un investissement qui commence à être important au niveau culturel pour la commune et pour qu'il y ait un grand élément de revitalisation du bourg.

M. DE LAUNAY : Élément de revitalisation d'Izon, mais malheureusement pas du centre-bourg, parce qu'on est un peu loin géographiquement. Revitalisation, c'est sûr, superbe outil, c'est certain, personne ne le conteste. Et si vous me le permettez, M. MALVILLE, pour poursuivre un peu le débat, vous souligniez l'investissement de 400 000 € que cela représente pour la commune d'Izon. Ce montant est à peu près exact si tout se passe bien. La somme est de 450 000 € si l'on arrive à obtenir une aide via le fonds de concours de la CALI. À ce jour, je n'ai aucun élément qui me permette d'affirmer que l'on va obtenir ce montant. Sans cette aide, nous atteignons 600 000 € soit 50 % de plus. Ceci étant, c'est subventionné. C'est donc une opportunité pour la commune d'Izon en termes d'investissement. Je l'ai dit à d'autres de vos collègues, de mon point de vue, le problème de la médiathèque relève d'un coût de fonctionnement. J'avais une visibilité sur le montant de l'investissement parce que l'on en a débattu à plusieurs reprises, et quand le projet a été constitué, j'ai posé des questions, mais je n'avais pas de réponse s'agissant du coût de fonctionnement de cette médiathèque. C'est faisable si cette dernière voit le jour demain et que nous sommes en début de mandat. Par contre, c'est considérable si nous sommes à la fin puisqu'il s'agit de 200 000 € annuel hors frais d'entretien. Et ceci, dans l'éventualité où nous suivons la marche qui a été annoncée. À savoir, 1 catégorie A, 1 B et C, vous incluez les fluides et ponctuellement le renouvellement des fonds, et en 2026, on arrive à 175 000 € hors frais d'entretien par exercice. Selon nos estimations, nous devons être proches des 18 heures hebdomadaires compte tenu de la surface à nettoyer. Et sincèrement, on va en discuter tout à l'heure lorsque l'on va débattre des orientations budgétaires, vous allez vous rendre compte que 175 000 € en 2026, juste en frais de fonctionnement, cela pèse beaucoup. Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas le faire, mais de mon point de vue, c'est la problématique qu'il convient de régler au sein de ce Conseil municipal. On peut discuter des modalités retenues et de l'emplacement, mais davantage aborder le problème au travers des coûts de fonctionnement. Mme CARRERE, je vous en prie.

Mme CARRERE : Par rapport aux coûts de fonctionnement, ils ont toujours été évoqués dans les différentes réunions de Commissions qui ont eu lieu, ainsi que notamment avec la DRAC et le conseil départemental, nos partenaires, sur l'opportunité de trois ou quatre postes et quelles étaient les hauteurs de subventions accordées. Cela a toujours été présenté par Fatiha HABAIEL sur l'ensemble des coûts de fonctionnement.

Deuxièmement, en ce qui concerne la localisation. On ne va pas refaire l'histoire, mais une note de la DRAC adressée à tous sur l'opportunité de cet emplacement et le montant de la subvention qui pouvait être alloué, qui avait retenu toute leur attention et accord par rapport à leur point de vue positif sur cet emplacement. C'était juste pour rappeler ces deux faits objectifs.

M. DE LAUNAY : De mon point de vue objectif, le même regard au sujet des mêmes faits. Je n'ai jamais entendu parler d'un plan pluriannuel de fonctionnement, je n'ai jamais eu de chiffres sur dix ans. Peut-être est-ce le cas pour d'autres élus, mais on ne me l'a jamais communiqué. La première fois que j'ai pris connaissance de chiffrage, c'était hier après-midi.

Mme CARRERE : Il a été présenté en Commission en tenant compte de la dégressivité des subventions sur les années, notamment dans la prise en charge des postes.

M. DE LAUNAY : Une fois encore, on ne m'a jamais présenté de plan pluriannuel de fonctionnement sur dix ans.

Mme CARRERE : Peut-être pas sur cette période.

M. DE LAUNAY : Mais c'est forcément intéressant que ce soit dix ans, puisque l'on est aidé en matière de fonctionnement jusqu'en 2026. Jusqu'à cette date, c'est en quelque sorte artificiel puisque l'on est sous perfusion. J'ai oublié quel était le deuxième point.

Mme CARRERE : Il s'agissait de l'emplacement et de l'avis notifié de la DRAC.

M. DE LAUNAY : J'ai beaucoup de respect pour les gens de la DRAC, ils sont de culture et font un travail remarquable, mais ils ne raisonnent, c'est leur job et ils le font bien, qu'en termes de service culture. Que cet emplacement pour faire une médiathèque cinq étoiles soit au top, personne n'en doute. En tout cas, pas moi. Je dis simplement que pour en faire une de trois étoiles, un autre emplacement et un autre investissement auraient été plus efficaces. Mais c'est un débat que l'on a eu il y a deux ans.

Mme CARRERE : C'est pour cela que l'on ne refait pas le débat ce soir.

M. DE LAUNAY : Mais vous me branchez sur le sujet !

Mme CARRERE : Non, c'est vous qui en avez parlé tout à l'heure.

M. DE LAUNAY : Mais je n'ai pas apporté ce degré de précision, Mme CARRERE.

Mme CARRERE : Mais moi je l'apporte !

M. DE LAUNAY : Je l'entends et je réponds. Je dis simplement que la réponse de la DRAC, c'est leur réponse et je la respecte pour ce qu'elle est, mais de mon point de vue, et je continuerai à le dire parce que je pense, c'est une conviction, que pour une somme équivalente, il y avait mieux à faire. Mais à mon avis, c'est trop tard ! Et depuis qu'on soutient que c'est trop tard, c'est-à-dire bien avant que je ne devienne Maire, on a cessé de débattre de ce sujet parce que j'ai dit, c'est trop tard donc on ne bataille plus là-dessus et on va sur autre chose. Y a-t-il d'autres interventions au sujet de l'APCP ou d'une manière générale, de la médiathèque ? Je passe donc ces trois révisions d'APCP au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Débat d'Orientations Budgétaires

M. DE LAUNAY : On enchaîne sur le quatrième point inscrit à l'ordre du jour, à savoir le Débat d'Orientations Budgétaires. Pour ceux qui le découvrent, ce budget a pour objet d'exposer à grands traits, la situation économique et financière nationale et locale. C'est intéressant d'exposer cette situation pour comprendre quels sont les enjeux à notre échelle communale. Ce débat a également pour objet de dessiner les grandes esquisses qui concernent l'évolution

prévisionnelle des principaux postes budgétaires et surtout, et c'est ce qui me paraît le plus intéressant, il permet de lister les grandes orientations stratégiques qui vont être conduites par la commune d'Izon sur l'exercice en cours. Une particularité de ce Débat d'Orientations Budgétaires est qu'il est un peu tronqué, puisque nous sommes fin juillet. En réalité, on va débattre une moitié d'année, la majorité qui s'est installée il y a quelques semaines étant totalement tributaire, en tout cas en partie, de ce qui a été fait par l'ancienne pendant les six premiers mois de l'année. On va commencer par essayer d'infléchir certaines choses, mais il est bien évident qu'il s'agit d'un budget de transition. Ce n'est pas honteux, mais il faut en tenir compte.

S'agissant du contexte national, il est évidemment marqué par la crise du COVID et avant celle-ci, la croissance nationale était déjà famélique. Je crois que le premier projet de la Finance avait prévu 1,3 de croissance en étant un peu optimiste, ce qui n'est vraiment pas grand-chose. Il est évident qu'avec la crise sanitaire, économique et sociale qui s'annonce et dans laquelle on est en ce moment, ces perspectives de croissance ont été revues totalement à la baisse. Et sauf erreur de ma part, un projet de Finance significatif est en débat actuellement et je crois qu'il a été adopté lundi soir au Sénat. Mais en tout cas, rien n'est encore arrêté, ce qui rend d'autant plus difficile ce que l'on fait, je crois que les derniers chiffres font état d'une chute du PIB de plus de 11 %. Ce qui est évidemment considérable, mais compte tenu de ce contexte économique qui nous dépasse, il est compliqué de se projeter et bien malin à celui qui peut dire comment sera la situation financière de la commune d'Izon, quelles seront les dotations dans quelques mois et vers quoi on s'oriente. Il faut donc tenir compte de ce contexte, de cette crise économique et de ses conséquences difficiles à mesurer et, une fois encore, on va éviter d'être pessimistes, tenter d'être volontaires et optimistes. Mais il faut être lucides et malheureusement, ne pas exclure que certaines envies, souhaits et projets ne voient pas le jour en raison notamment de ce contexte économique un peu dépressif. Évidemment, personne ne le souhaite autour de cette table.

Les objectifs financiers très classiques, aujourd'hui, on a un ratio de désendettement qui est de 5,5 et qui est plutôt bon. L'objectif fixé par le législateur est de rester en dessous de 12 ans. Ce ratio de désendettement est le nombre d'années nécessaires à la collectivité et à Izon pour éteindre totalement sa dette, si d'aventure elle souhaitait mobiliser la totalité de son épargne brute annuelle juste pour la rembourser. Il nous faut à peu près cinq années et demie, ce qui est plutôt très bon. On a de la marge, mais cela ne veut pas dire qu'il faut l'emprunter. Izon se situe bien au niveau du ratio de désendettement, même si d'autres témoins doivent appeler à la prudence. L'épargne nette positive de la Ville s'est considérablement dégradée entre 2018 et 2019. Évidemment, à cette heure, je ne peux pas vous dire quelle sera celle-ci à la fin de l'année, mais elle a fondu comme neige au soleil. Pour rappel, elle était de 307 000 € en 2018, ramenée à 5 736 € en 2019, ce qui est une sacrée dégrue. La question qui se pose est évidemment de savoir quelle va être cette épargne nette à la fin de l'année 2020. J'ose croire qu'elle sera positive, mais je ne suis pas en mesure de me prononcer actuellement. C'est également un élément de contexte et une analyse objective qui mérite la plus grande attention. Continuons d'investir, mais quand cela est possible, prenons garde à nos dépenses de fonctionnement. L'objectif est de diminuer celles-ci, tout en ayant conscience que d'autres vont devoir augmenter.

Je prendrai deux exemples, pour que tout le monde comprenne en quoi, est-ce que notre volontarisme municipal peut nous conduire parfois, à augmenter certaines dépenses de fonctionnement. Il s'agit des subventions d'associations. On entend miser sur la vie associative et sur le potentiel qu'elle offre pour la Ville d'Izon, on en parlera dans quelques semaines, mais les Izonnais vont comprendre combien nous faisons un effort s'agissant des subventions aux associations, tout en étant relativement prudents. Par ailleurs, tous les Izonnais se plaignent et moi le premier, de ce que les fossés ne soient pas nettoyés et curés, mais là encore, cela augmente les dépenses de fonctionnement. C'était quasiment zéro l'année dernière, mais avant même que l'on vienne d'arriver, dès cette année, on va faire tout ce qui est possible pour engager dès cet été, des opérations de nettoyage et curage de fossés. Ce sera modeste parce que le chantier est titanesque, mais avec volontarisme, on va s'attaquer à ce problème. Sincèrement, il n'y a pas à se renier là-dessus. J'assume en toute transparence, cette part d'augmentation de dépenses de fonctionnement pour les six mois qui viennent. Et que celui qui dans cette pièce ne l'assume pas, se lève et le dise : « Je suis contre les subventions d'association et le curage et le nettoyage des fossés ». Et l'on verra quelle est sa cote de popularité en sortant demain dans Izon. D'autres dépenses de fonctionnement méritent beaucoup d'investissements, précisément pour les diminuer. En premier lieu, je songe à tout ce qui relève de la consommation énergétique. On consomme trop d'énergie, les bâtiments communaux Izonnais consomment trop d'énergie. L'eau en est un exemple. En 2018, le chiffre s'élevait à 20 000 et 47 000 en 2019. Pour 2020, on va être obligé par prudence de budgéter 50 000. Sur certains bâtiments communaux et en particulier, celui de Cassignard, un grand nombre de fuites sont à noter et cela n'a pas été correctement réparé. Il faut investir et rénover ces réseaux et à terme, on peut espérer des économies conséquentes. En matière de consommation de fluides, c'est la même chose. On peut penser qu'il y a beaucoup de gaspillage au groupe scolaire par exemple. Cela fait des années que j'entends les instituteurs dire qu'à certaines périodes de l'hiver, ils font cours la porte ouverte parce qu'il fait trop chaud. Cela signifie que l'on chauffe pour rien. Si c'est possible, de petits investissements seraient à prévoir pour que l'on mette des robinets thermostatiques sur les chauffages afin d'en diminuer la température. Quand je suis arrivé, un projet prévoyait d'implanter des climatisations sur six classes du pôle 2. À quoi cela sert-il si le bâtiment est mal isolé ? Avant cette installation, il est nécessaire de faire une étude thermique du bâtiment dans sa totalité et au regard de celle-ci, on verra s'il y a lieu ou pas de poser une climatisation ou de trouver une autre solution visant à consommer moins d'énergie. Sur ce sujet, j'ai la conviction qu'en baissant notre consommation énergétique, on va y gagner sur le long terme en matière de dépenses de fonctionnement et on va faire du bien à la planète et il ne faut pas se priver. Là-dessus, je pense que l'on va essayer de maîtriser certaines dépenses de fonctionnement en investissant davantage. M. MALVILLE, je vous en prie.

M. MALVILLE : J'ai juste une question. Comment voulez-vous que l'on procède ? Est-ce que l'on vous laisse finir et l'on entame le débat ensemble, ou on vous pose des questions au fur et à mesure ?

M. DE LAUNAY : Je préfère que ce soit interactif. Je parle et si vous avez envie d'intervenir, vous intervenez et on avance tranquillement comme ça. Je crois que c'est mieux pour le débat et les Izonnais qui nous regardent et nous écoutent. Je vous en prie, allez-y.

M. MALVILLE : Comme vous le souhaitez. Sur la transition énergétique, on ne peut être que d'accord sur la subvention. Dans notre programme, nous avons déjà prévu de les augmenter. Par contre, et c'est l'expérience qui parle, il faut être transparent avec ceux dont on n'augmente pas les subventions et pourquoi on l'a fait. C'est juste un conseil que je donne. Il faut expliquer les critères, le scoring et le calcul. Un autre aspect dont vous n'avez pas parlé, c'est l'augmentation au C.C.A.S avec laquelle nous sommes aussi d'accord, et c'était également dans notre programme. Il y a besoin que l'adjointe, la conseillère déléguée ait un peu de souffle pour pouvoir gérer ce budget et les personnes. Je suis d'accord avec vous sur la transition énergétique, il faut investir bien que cela nous coûte cher au départ, mais cela devrait nous rapporter un peu en baissant les dépenses. Mais j'ai une question par rapport à cela, il s'agit de l'éclairage public. Aujourd'hui, on éclaire des rues des nuits entières. On éclaire les papillons et les chouettes, mais il n'y a pas grand monde qui passe. Est-ce que dans le projet de la majorité, il y a la gestion de l'éclairage de nuit ?

M. DE LAUNAY : Vous posez une très bonne question et je pense que vous avez déjà la réponse. On s'est engagé à s'inscrire dans un plan de descente énergétique. On en a discuté en Commission de Transition Écologique il y a quelques jours, on va s'engager sur un Pacte Transition Écologique et dans le cadre d'un collectif national, on va s'engager sur une vingtaine de points sur un total de 32, afin de consommer moins d'énergie, que ce soit électrique ou gaz et de mon point de vue, car c'est un débat qui n'a pas été tranché par la majorité, sur certains axes et dans certaines rues, il faudrait stopper l'éclairage public entre 1 et 5 heures du matin à minima. C'est un débat que l'on a déjà eu entre nous de manière informelle au sein du Réveil Izonnais et qui n'a pas été abordé au sein de ce Conseil pour le moment, mais nous le ferons de manière transparente lorsqu'il s'agira de s'engager sur le Plan de descente énergétique. Cela signifie que dans certaines rues, il y a lieu d'éteindre l'éclairage public entre 1 et 5 heures du matin.

M. MALVILLE : Je rajouterai juste qu'il y a des conseils de quartiers qui, je l'espère, devraient être créés prochainement et à mon avis, ce sont aussi des débats à avoir, mais autour de cette table, nous serons ravis d'y assister sans aucun problème.

M. DE LAUNAY : Y a-t-il d'autres remarques avant que je ne poursuive, concernant les principales dépenses et recettes de fonctionnement ? Dans la négative, nous passons au point suivant. S'agissant des recettes de fonctionnement, l'année 2020 est très particulière en raison du COVID et il est évident que les produits que l'on perçoit de nos services, et en particulier du périscolaire, sont en chute libre. Une baisse de 28 % est à prévoir et si mes chiffres sont exacts, le deuxième trimestre affiche environ 172 000 € de recettes en moins. Cela fait partie des effets COVID et nous en découvrirons d'autres sur lesquels nous n'avons pas pris, mais on aura l'occasion d'en reparler.

M. MALVILLE : J'ai une question par rapport à cela. Est-ce que les subventions Jeunesse et Sports continuent à courir pendant l'épisode COVID ?

M. DE LAUNAY : Oui, tout à fait. Peut-être d'autres questions sur l'épisode COVID ? Non. S'agissant des dépenses de fonctionnement. Là aussi, je voudrais attirer votre attention et celle des Izonnais, dans le cadre de ce Débat d'Orientations Budgétaires, sur quelques points qui me semblent significatifs. On a souvent vanté la rigueur budgétaire sous le mandat

précédent. À plusieurs reprises, on a dit : « Les finances sont bien gérées ». On peut reprocher ce que l'on veut à la majorité en place, et en particulier à celle qui la conduisait, Mme ROUX, le fait est que ça a été bien géré. Et je l'ai dit, celle-ci a eu une gestion prudente. Et une fois encore, je lui rends hommage et elle nous regarde, j'en suis sûr. Mais je voudrais attirer l'attention de tout un chacun sur deux ou trois points. Parce que l'on peut gérer de manière prudente, mais il y a certains faits, et je reprends l'expression de M. MALVILLE, qui sont éloquentes.

Les charges générales affichent + 13 % entre 2018 et 2019. Je ne dis pas que ce n'est pas justifié et que j'aurai fait différemment, mais c'est une réalité, avec une prévision de + 7 % pour 2020. Quant aux charges de personnel, et je l'avais pointé lorsque l'on en avait discuté pour le Budget Primitif 2018 et 2019 sous l'ancienne majorité, elles affichent + 10 %, avec une augmentation de 8 % pour 2020. À toutes fins utiles, je rappelle que depuis 2017, les consignes ou directives gouvernementales fixent la limite haute à +1,5 % d'augmentation annuelle. Les chiffres sont une réalité et il va falloir que l'on compose avec. Attention, je ne suis pas en train de vous dire, je ne fais pas le thuriféraire de la politique gouvernementale en matière de rigueur budgétaire. Je peux parfaitement soutenir que c'est un propos de technocrates et qu'ils ne se rendent pas compte que tenir un service public dans une commune comme la nôtre avec les moyens que nous avons est compliqué, ni de ce que requiert comme service, une augmentation objective de la population, la qualité du service public, et cetera. Je ne défends aucunement les lignes nationales en matière d'augmentation budgétaire, je dis simplement que ces chiffres sont véridiques, c'est une réalité avec laquelle nous allons devoir composer. Et je repense à notre débat de tout à l'heure, il faut être prudent.

Deuxième exemple et je donne la parole à Mme CARRERE, deuxième point significatif de mon point de vue, les atténuations de produits. On est toujours dans les dépenses de fonctionnement. Elles sont au nombre de deux. Il s'agit de l'attribution de compensation avec la CALI qui est négative à Izon. Pour caricaturer, nous lui sommes redevables annuellement compte tenu des compétences qui lui sont transférées. Par ailleurs, je ne suis pas sûr qu'il existe cinq communes de la CALI qui aient une attribution de compensation négative. Pourquoi ? Lorsque l'on a réformé la Taxe professionnelle, Izon n'avait pas suffisamment de recettes fiscales entreprises. On n'avait malheureusement pas encore procédé à ce décollage économique de notre zone Izonnaise qui est arrivé après cette réforme fiscale.

Si bien qu'aujourd'hui, toutes les rentrées fiscales que l'on doit aux entreprises, et il faut les en remercier, partent directement à la CALI et ne nous reviennent pas. En revanche, toutes les compétences que nous lui avons transférées ont un coût qui, additionné entre eux, débouche sur une attribution de contribution de compensation négative. Il est important que chaque Izonnais ait conscience de cette réalité.

De plus, l'autre problème concerne la pénalité en raison de notre carence en logements sociaux. Je devrai dire prélèvements de l'État, comme disent les législateurs, au titre de la non-conformité à l'article 55 de la loi SRU. J'indique que ces prélèvements ont déjà atteint la somme de 44 000 € par an. Il est à noter qu'en 2019, la pénalité était de 137 000 € contre 143 000 € en 2020. Par anticipation, je vous annonce qu'il faut s'attendre au pire sur le budget 2021, et que ces problèmes vont persister pendant très longtemps et nous obliger à agir en responsabilité. Je donne la parole à Mme CARRERE.

Mme CARRERE : Je reviens sur vos propos au sujet des charges de personnel. Vous avez fourni les chiffres relatifs aux deux augmentations, et pour faire un lien avec le document que nous avons, quelle est l'analyse plus fine que vous faites ? Est-ce dû à une politique de recrutement et donc on a un ratio supérieur par rapport au nombre d'habitants ? Est-ce du reclassement et donc une augmentation de salaire qui est normal dans la carrière ? Sont-ce des augmentations de salaire supérieures ? Ma question est de savoir quelles sont vos marges de manœuvre par rapport à cela.

M. DE LAUNAY : Je vais essayer d'être précis. Une revalorisation du régime indemnitaire comprend l'augmentation du SMIG, les promotions internes, l'avancement à l'échelon et au grade. C'est la vie d'une collectivité et je ne vois pas quelle prise on peut avoir dessus. Ce sont 23 500 € d'augmentation entre 2019 et 2020. Les recrutements, reclassements et augmentations de quotas d'heures peuvent être justifiés de mon point de vue. Si j'analyse plus finement les recrutements, certains n'auraient pas eu lieu, en tout cas sur le poste alloué. Cependant, lorsqu'une population augmente, si l'on souhaite maintenir une qualité de service public honnête, les augmentations de charges de personnel et de fonctionnement sont inévitables. Et celui qui dit le contraire est une personne qui n'a jamais été élue localement et ne se rend pas compte de ce qu'est un service public local. Mais le fait est qu'il faut croire qu'ils n'ont pas conscience de cette réalité. La somme correspondante est de 111 000 € et je n'ai pas effectué d'analyse assez fine pour vous dire ce que l'on aurait pu éviter ou non. Mais j'y travaille et l'on pourra en reparler, notamment en Commission des Finances.

Quant aux recrutements, 13 000 € sur une année pleine ne représente pas grand-chose, et on ne va pas batailler sur le recrutement d'une ATSEM, dans l'éventualité où une classe de maternelle ouvrirait en septembre. Je ne dis pas que cela était évitable, mais que cette augmentation est une réalité. Il y a eu des événements malheureux, je pense à la perte de David par exemple, qui a eu un coût pour la commune, mais vous êtes tous d'accord avec moi pour dire que l'on n'allait pas batailler sur un sujet pareil et, je prends ma part, il y a eu l'attribution d'une prime COVID d'un montant de 14 600 € qui a été votée à l'unanimité. Mais pour moi, c'est justice d'attribuer une prime à ceux qui ont pris des risques pour assurer la continuité du service public. J'ai presque envie de vous dire que s'agissant des dépenses RH, je ne vois pas trop la marge de manœuvre, mais je pourrais affiner un peu. Je rajoute que je n'ai pas de directeur général des services et que je ne vais pas pouvoir tenir physiquement encore six mois. Je précise que Mme DELANNOY fait un travail formidable, mais il va falloir recruter un directeur général des services.

Cependant, c'est le poste le plus cher d'une collectivité et nous devons l'assumer. Vous allez peut-être me le reprocher, mais celui qui le pense n'a jamais été Maire ou Adjoint. J'ai envie de vous dire Mme CARRERE que je ne vois pas trop quelle marge de manœuvre on aurait sur le sujet. Je rajoute par contre que je fais et qu'on fait des efforts et vous verrez qu'au budget 2020, par exemple, vous remarquerez peut-être tout de suite qu'on n'a pas compensé un départ à la retraite qui vient d'avoir lieu. Je salue d'ailleurs la carrière de Philippe GAURIVAUD, merci, M. GAURIVAUD. On aurait pu, on s'est posé la question de savoir s'il fallait compenser ou pas ce départ à la retraite en recrutant quelqu'un aux services techniques. Évidemment, les services techniques soutiennent qu'ils en ont besoin, peut-être à raison, à voir. Le fait est que j'ai dit non. Pourquoi ? Parce que je n'ai pas la marge pour le faire.

Mme CARRERE : C'était des précisions que l'on souhaitait avoir puisque vous aviez parlé de cette augmentation, et les réponses que vous donnez nous conviennent.

M. VEYSSIERE : Comment expliquez-vous que l'on soit en déficit par rapport à la CALI, entre ce que l'on donne et ce que l'on reçoit ? Est-ce qu'il n'y a pas un gisement à récupérer ? Parce qu'être dans les cinq derniers de la petite cinquantaine de communes, ça fait ...

M. DE LAUNAY : Quand il y a eu la réforme SARKOZY en 2011.

M. MALVILLE : C'est CHIRAC, la T.P.U. Et après, M. SARKOZY l'a supprimée, mais le premier a nous avoir fait mal, c'est M. CHIRAC quand il a créé la T.P.U.

M. DE LAUNAY : Expliquez donc à M. VEYSSIERE.

M. MALVILLE : Quand on crée une communauté de communes, on ne crée pas de charges lui afférant parce que l'on va les transférer. Le premier transfert pour le Libournais est l'école de musique qu'elle a ouverte à l'ensemble de son territoire, mais seulement deux communes payent. Ce sont celles d'Izon et de Vayres. Quant à Cadarsac, Arveyres et Saint-Germain-du-Puch, elles viennent à l'école de musique, mais ça ne leur coûte rien. Le dernier transfert que nous avons fait est celui de Point Jeunes pour lequel nous avons eu de grosses subventions du département, de la région et de l'État. Il ne nous coûtait pas grand-chose, mais on transfère le coût global. Au final, cela nous revenait à 80 000 € hors subventions. Grâce à celles-ci, la somme n'est plus que de 12 000 €. C'est sur ce point que nous, élus, devons nous battre pour dire : « On a transféré 80 000 €, mais on veut des services pour la même somme. On aimerait bien aussi retrouver ce montant dans les services que vous continuez à faire sur notre territoire ». Ce qui est aussi valable pour l'école de musique. Dernier point que l'on a transféré, celui qui coûte le plus cher, c'est le centre de loisirs pour lequel on était au-delà de 300 000 €. Mais là encore, on est le plus gros centre de loisirs de la CALI après Libourne, puisque le dernier centre a été transféré l'année dernière en communauté de communes du Sud Libournais. Certaines n'en disposant pas profitent aujourd'hui de nos services et ne payent rien. C'est le principe même de la création de la piscine du centre aquatique de la CALI, où la commune de Libourne a dit : « On va transférer la compétence ». Et aujourd'hui, elle donne 750 000 € pour le financer. C'est la même chose qui se passe ici. On prend l'ensemble des dépenses en transfert et des recettes, à l'époque il y avait 3 entreprises à Izon, la zone industrielle n'était absolument pas développée comme elle l'est aujourd'hui et ce qui fait qu'on prend tout ce qui coûte en transfert et on récupère ce que les entreprises payaient au moment donné du transfert. Et lorsque l'on fait la différence, cela fait un apport* (01.18.26) négatif. On avait commencé à travailler avec Anne BERTHOMMÉ qui était en charge des finances à la CALI, afin de trouver un système de compensation et, j'espère que les nouveaux vice-présidents et la nouvelle équipe de la CALI continueront à travailler sur le projet, qui pourrait nous servir et qui est plutôt très intéressant.

M. DE LAUNAY : Avez-vous compris, M. VEYSSIERE ?

M. VEYSSIERE : Oui, dans la grande majorité. Ce que j'ai compris, c'est que l'on pourra récupérer des services parce qu'aujourd'hui, on est en déficit. Et je crois que vous êtes vice-président à la CALI, M. DE LAUNAY.

M. DE LAUNAY : En effet, je suis un des 15 vice-présidents.

M. VEYSSIERE : Si je comprends bien aujourd'hui, il y a une marge de manœuvre pour récupérer tous nos services.

M. DE LAUNAY : M. MALVILLE peut tout aussi bien l'expliquer que moi en Conseil communautaire, et tentera de le convaincre de la nécessité de compenser cette attribution de compensation négative.

M. MALVILLE : C'est effectivement un travail à faire en CALI, mais c'est aussi celui d'un vice-président de convaincre d'abord tous les Maires pour pouvoir le faire. Et c'était ce que commençait à faire Anne et ce n'est pas facile que tout le monde comprenne pourquoi c'est nécessaire. Je voulais continuer sur la RH, car ce qui m'avait mis un peu hors de moi, c'était la valeur du capital décès qui avait été versé. J'avais demandé à la personne qui était à votre place de pouvoir avoir une nouvelle assurance pour les salariés et de fixer de vrais capitaux décès quand il arrive quelque chose. Si la Commission RH pouvait, si elle et la majorité le souhaitent, mettre ceci dans leurs travaux, ce serait très bien.

M. DE LAUNAY : On l'inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Commission RH et je vous invite à venir faire vos propositions. Et vous y connaissez beaucoup de choses en matière d'assurances.

M. MALVILLE : Ce n'était pas pour moi.

M. DE LAUNAY : Je me doute. Je sais bien que vous n'êtes pas amateur des conflits d'intérêts. Peut-être y a-t-il d'autres remarques ?

M. MALVILLE : Un autre point sur les dépenses d'ordre général. Dans le document, vous avez parlé de l'augmentation des pays fournisseurs due aux difficultés d'approvisionnement. Aujourd'hui, il me semble que la commune ne fait pas appel aux commandes groupées de la CALI.

M. DE LAUNAY : Je pense que l'on a une marge. Vous savez comme moi que je n'ai eu cesse de dire pendant des années en Conseil municipal, j'ai vanté la mutualisation soit avec l'Agglomération, soit avec les communes voisines. Et comme moi, vous constatez que rien n'a été fait ou très peu. S'il vous plaît M. MALVILLE, convenez-en. Cela fait seulement deux mois que nous sommes là, vous vous doutez que nous allons faire des efforts de budgétisation et que l'on va avoir davantage recours au groupement d'achats.

M. MALVILLE : Sur le fonctionnement d'une commune, municipalité ou autre, on sait très bien que les débats ne se font pas forcément en Conseils municipaux. Puisque là ce soir, on pourrait être tous les deux autour d'un verre, ça serait pareil.

M. DE LAUNAY : C'est ce qui nous différencie en fait. C'est que non seulement, débat il y a, transparent.

M. MALVILLE : Excusez-moi, débat au sein d'une majorité.

M. DE LAUNAY : Mais vous voyez qu'il y a débat en toute transparence devant les Izonnais. Et c'est ma façon de concevoir la démocratie locale, et je le dis et je vous l'ai dit pendant six ans. Débattons !

M. MALVILLE : Monsieur le Maire, je me suis mal exprimé et mal fait comprendre sur ce que je voulais dire. Mais pour revenir à l'appel d'offres, on l'a entendu et défendu et nous n'avons pas été entendus.

M. DE LAUNAY : Je vous remercie de la précision. Rapidement, je finis sur les principales priorités budgétaires, sur les quelques mois qui nous restent jusqu'à 2020. Je répète qu'il s'agit d'un budget de transition et vous l'aurez compris, on arrive à la moitié de l'année et il nous reste à peine quelques mois. En premier lieu, l'aménagement des écoles. On est cohérent avec les propos que nous avons tenus pendant des années, on répète que les écoles souffrent d'un certain déficit d'infrastructure. On envisage d'ici la fin de l'année 2020 d'installer deux préaux. D'une part, un supplémentaire à l'école maternelle et un second au pôle un de l'école élémentaire. C'est encore plus important de notre point de vue, qu'avec la crise sanitaire, vous comprenez bien que les récréations ne peuvent avoir lieu que si elles sont abritées lorsqu'il pleut. Et puisque les groupes doivent être séparés, l'école peut difficilement fonctionner. Ponctuellement, cette solution nous aidera s'agissant de la gestion du quotidien des écoles, mais d'une manière générale, ce préau nous faisait défaut. Un premier a été installé au pôle deux et nous allons dupliquer ce qui a été fait pour l'installation. De plus, on a pour projet, mais je le dis avec beaucoup de prudence, car nous n'avons pas le feu vert et les normes sont très compliquées à respecter, d'offrir à la maternelle un vrai accueil périscolaire dans une yourte de 68 m². L'actuel me semble indigne d'une commune comme celle d'Izon, ce préfabriqué abîmé ne donne pas envie et n'est pas à la hauteur. Par ailleurs, on va commencer à anticiper sur la création d'une onzième classe à la maternelle qui pour l'instant n'est plus d'actualité, il y avait une incertitude jusqu'à début juillet. Évidemment, on est tributaire des inscriptions de dernière minute et comme cela se joue à quelques unités, on n'exclut pas cette création pour le mois de septembre. Auquel cas, il faudra être très rapide. En dépit de tous nos efforts, on ne sera pas prêt le premier septembre, mais aux environs des vacances de la Toussaint. Si l'expérience est concluante s'agissant de ces nouveaux aménagements, on envisagera de procéder aux mêmes investissements du côté du pôle élémentaire pour une fois encore, remplacer les préfabriqués qui sont en fin de vie depuis très longtemps. Je vous en prie, Mme FONTAINE.

Mme FONTAINE : Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me donner la parole. J'ai deux questions concernant l'école. En cas de non-crédation de cette onzième classe, nous avons longuement débattu en Commission, d'investissements nécessaires sur les cuisines, envisagez-vous de transférer les projets, si classe il n'y a pas besoin, sur les aménagements en cuisine ? Qui sont, je le sais, vous y tenez, très nécessaires pour nos enfants. D'autre part, d'accord pour le préau, mais y a-t-il des projets de végétalisation des cours de récréation ?

M. DE LAUNAY : Une restructuration de la cuisine scolaire et du vestiaire sera effectuée. Peu de gens le savent, mais le pôle restauration scolaire d'Izon n'est pas aux normes pour faire court et, à défaut de vestiaire, si l'on tombait sur quelqu'un d'un peu procédurier et pas cool

du tout, il pourrait nous dire de fermer la boutique et il n'y a plus de cantine parce qu'il n'y a pas de vestiaire. Je ne sais pas si on l'a promis ou si on laisse entendre qu'on le fera, mais en tout cas, il y aurait dû y en avoir un depuis quelques années. Je vais être totalement transparent auprès des Izonnais.

Lorsque l'on est arrivé, nous avons pris connaissance d'un projet de vestiaire au restaurant scolaire d'Izon qui aurait dû démarrer en mars-avril, mais cela a été reporté à cause du COVID. Celui-ci consistait à poser un Algeco contre la cuisine, empiétant en partie sur le nouveau préau. On aurait dû décaler le grillage d'environ 1 mètre 20 pour pouvoir faire rentrer le préfabriqué. Je précise que l'on a signé pour ce projet. Au départ, on était parti sur un budget de 54 000 € et on a signé pour la somme 104 000 €. Dans cet Algeco était prévu un vestiaire pour les hommes, un autre pour les dames et une salle pour mettre les poubelles, avec un même couloir pour le personnel des cuisines et le passage des déchets. Lorsque j'ai pris connaissance de ce projet, cela m'a fait un peu mal, mais lorsque j'ai vu qu'il y avait un couloir commun, j'ai trouvé cela ahurissant. Je ne suis pas spécialiste des normes sanitaires en cuisine, mais il faut être bête pour faire un passage unique au propre et au sale. Je n'ai pas encore officiellement dit stop à la personne avec qui l'on a signé, parce que l'on s'est engagé et on va avoir une pénalité, et vous allez me dire que l'on jette l'argent par la fenêtre, mais en conscience, je ne peux pas me lancer dans ce projet, sachant par ailleurs que c'est une solution qui ne résolvait pas le problème et qu'elle en créait davantage, parce qu'elle obstruait les fenêtres qui donnent aujourd'hui sur la cuisine. Cela signifie que le personnel n'aurait pas eu de lumière naturelle et des problèmes de ventilation venaient se greffer. Dans l'urgence, on a envisagé plusieurs solutions, mais pour bien faire les choses, notre conclusion est qu'il n'y a rien d'autre à faire que de repenser tout le restaurant scolaire. De fait, on va mandater un architecte sur le sujet qui je l'espère, nous fera une proposition que l'on pourra inscrire au budget 2021. Cela nous laisse quelques mois de réflexion et ensemble, nous essayerons de faire quelque chose de conforme et de qualité pour le budget de l'année prochaine. Je vous propose une suspension de séance de cinq minutes.

M. DE LAUNAY : Nous en étions aux aménagements au sein du groupe scolaire, soit deux préaux sous forme de yourtes et une étude lancée sur la restauration scolaire. Mme FONTAINE je vous en prie, allez-y !

Mme FONTAINE : Merci, Monsieur le Maire. Je reprends mon propos. Ma question n'était pas tellement sur le vestiaire, parce que je me doute bien que dans le temps qu'il vous reste, ce n'est pas possible de le prévoir. Par contre, nous avons discuté en Commission de l'achat d'une sauteuse ainsi que d'une cellule de refroidissement. S'il n'y a pas de onzième classe, est-ce que vous envisagez de transférer le budget vers ces aménagements de matériels dans la cantine ? Et le deuxième point sur lequel j'attends votre réponse, c'est sur la végétalisation de la cour de récréation.

M. DE LAUNAY : Je donne la parole à Mme FLOIRAT-RATTE.

Mme FLOIRAT-RATTE : La question est de savoir si l'argent que l'on ne mettra pas dans la yourte s'il n'y a pas de onzième classe, on le mettra sur le financement de la cuisine.

M. DE LAUNAY : La réponse est négative. Je pense que s'il n'y a pas de onzième classe à la prochaine rentrée, il y en aura inévitablement une à celle d'après pour une raison très simple.

Il s'agit de la règle des 24 maximum chez les grandes sections. Le gouvernement a mis en place une réforme qui sur le principe est bonne et qui consiste à dire : « Il ne pourra pas y avoir plus de 24 élèves en grande section à compter de la prochaine rentrée ». À mon avis, si ce n'est pas pour cette année, ce sera pour la prochaine. On est tellement juste qu'il faudra créer une onzième classe à Izon. Par ailleurs, compte tenu du chevauchement et du rapprochement des dates, d'un point de vue juridique, cela me paraît compliqué que l'on s'engage maintenant sur deux yourtes, quitte à se dédire dans quelques semaines.

Je ne sais pas si vous comprenez. On pourrait prévoir une clause consistant à dire : « La deuxième yourte ne sera pas mise à l'école maternelle et on enchaîne tout de suite sur le pôle élémentaire ». Puisque là aussi, il y a trois préfabriqués qui sont indignes d'une école comme Izon. Je ne parle pas des quatre récents, mais des deux précédents et de l'ancienne bibliothèque. À ce moment-là, peut-être que l'on pourrait changer la localisation, mais cela nécessiterait une modification du permis de construire. De fait, pour des questions de délais du traitement administratif, ce n'est pas du tout acquis que l'on puisse le faire de manière aussi fluide.

S'agissant de la végétalisation des cours. C'est excellent et on avait commencé à y songer et d'ailleurs, bien que cela n'apparaisse pas dans les grandes lignes essentielles, on va budgéter l'acquisition de 70 arbres à planter, correspondant à l'idée que l'on avait au départ, soit un arbre par nouveau-né à Izon, le nombre de naissances annuelles étant d'environ 58. Et la cour fait partie des spots prioritaires. Je tiens à souligner que leur revêtement n'est pas de toute fraîcheur et il se pourrait que le jour où l'on plante des arbres, par exemple pour l'école maternelle, il serait judicieux de faire ces deux opérations simultanément. On a cette idée de végétaliser, de faire des jardins partagés, y compris pourquoi pas pédagogiques au sein des écoles, mais je ne peux pas vous affirmer que cela sera fait pour 2020. Cela me paraîtrait précipité, et ce, sur la partie végétalisée entre la maternelle et le pôle un notamment. Je donne la parole à M. MALVILLE.

M. MALVILLE : Je vous remercie quant à vos propos sur le restaurant scolaire puisqu'en fait, nous n'étions pas au courant des 104 000 € signés. J'étais resté sur une base de 54 000 €, c'est ce que j'avais dit à Mme FLOIRAT-RATTE au mois de mars, quand nous avons fait notre passation de pouvoir. Sur la signature, vous me l'apprenez, cela prouve que quand on parlait de régence, on est bien dedans.

Sur la partie salle dédiée à l'accueil périscolaire, merci de nous apporter la précision parce que ma question était de savoir où nous en avons le plus besoin, dans le sens où l'on vient de faire un magnifique centre de loisirs. Et je pensais que l'on mettrait la maternelle, au moins les deux et troisième année, le matin au centre de loisirs. Mais visiblement, il y a besoin donc il n'y a pas de problème. Quant aux préfabriqués, il est urgent de changer les deux qui sont totalement pourris. Il y a trois ou quatre ans, la Commission que je présidais avait fait des propositions, mais cela n'avait pas été retenu donc je suis ravi que vous le fassiez.

M. DE LAUNAY : Je précise que la yourte n'est pas un caprice, mais c'est très rationnel, car 30 à 40 % moins cher qu'un préfabriqué. Les quatre que nous avons changés il y a deux ans nous ont coûté 394 000 € équipements compris, ce qui revient à environ 100 000 € le préfabriqué. La yourte devrait nous revenir à 65 000 €, isolée, équipée d'une climatisation réversible et d'un cadre plutôt sympathique. Nous avons de très bons retours par rapport à ceux qui en ont

déjà installé, tant des élèves que des professeurs et des parents d'élèves. J'ajoute que l'avantage de la yourte comparativement au préfabriqué, c'est son bilan carbone qui est dix fois meilleur. Ce qui n'est pas surprenant, compte tenu des matériaux utilisés. Pour toutes ces raisons, tant budgétaires, financières, qu'en termes de qualité d'enseignement et de cadre de vie pour les enfants, je trouve que la yourte est une bonne idée. Attention, je répète que je suis extrêmement prudent. Il est plus simple de poser des préfabriqués dans une école pour des questions réglementaires, car le Code de l'urbanisme est beaucoup plus rigoureux vis-à-vis des yourtes. À ce jour, nous n'avons toujours pas reçu le feu vert, notamment des services de l'État, s'agissant des normes sécurité et accessibilité. Je suis sûr que l'on passera en ce qui concerne l'accessibilité, en revanche, en sécurité, il peut y avoir un doute en fonction de la manière avec laquelle vous interprétez le Code de l'urbanisme. La raison en est la taille de l'école à Izon.

Dès que vous franchissez le seuil de 300 en matière d'E.R.P. (établissement recevant du public), des contraintes réglementaires beaucoup plus draconiennes s'imposent. Et pour répondre à Mme FONTAINE qui m'a posé la question en Commission, on va évidemment s'assurer que tout est correct avant d'installer des yourtes. Ai-je répondu à vos questions ?

Le deuxième axe sur lequel on va beaucoup travailler dans les mois qui arrivent, c'est le volet sécurité routière et prévention du risque inondation. On va commencer à nettoyer et curer les fossés, mais dans le temps imparti, il ne nous est pas possible de faire énormément de travaux sachant qu'ils sont très coûteux. Dès que le seuil de 40 000 € hors taxe est franchi, un appel d'offres est obligatoire et pour ceux qui ne le savent pas, c'est forcément très long. Le temps que l'on arrive au terme de la procédure, il ne serait plus possible de curer les fossés puisque celui-ci doit être effectué à la belle saison. On fera donc ce que l'on pourra, M. DUBREUIL s'en charge et le fait très bien. On a plusieurs devis à l'étude, les entrepreneurs en question ont été contactés, on s'interroge sur les fossés qui sont concernés par ces premiers travaux, mais on le fera de manière transparente sur les critères objectifs de notre point de vue et on pourra en discuter en Commission. On va également changer deux clapets qui sont hors d'usage du côté des Prades, a priori, et là aussi c'est une belle somme puisque ce sont 12 000 € sans la main d'œuvre. M. GIRARD accompagne M. DUBREUIL sur ce sujet et, de par son expérience et son vécu ailleurs qu'à Izon, M. GIRARD sera d'un précieux secours pour son aide. Je donne la parole à M. MALVILLE.

M. MALVILLE : Au sujet du curage des fossés. Pendant des années, vous avez parlé du plan annuel d'investissement et je vous invite à le faire s'agissant du curage des fossés. Uniquement pour expliquer aux Izonnais que si l'on ne commence pas par chez eux, on le fera dans quelque temps. S'agissant des clapets aux Prades, il me semble qu'historiquement il y a un Syndicat des Prades, comme il en existe un pour le Glaugelas et qu'il y a aussi la loi GEMAPI, et l'on doit arriver à trouver des subventions pour nous aider à mettre des clapets là où ils ne sont plus conformes et cassés depuis des années.

M. DE LAUNAY : Vous avez raison. C'est d'une redoutable complexité, mais s'il est possible d'éclairer les gens sur ce sujet, on a rencontré tous les acteurs sur ce sujet : CALI, ASA ainsi que les représentants du Syndicat mixte de l'entre-deux mers qui, au-delà de tout ce qui est bassin versant, est compétent s'agissant des cours d'eau. Même ces acteurs qui pourtant font ça toute la journée, ne sont pas toujours d'accord sur qui fait quoi et comment. C'est une réalité. Nous ne pouvons pas nous permettre le luxe d'attendre d'avoir des réponses claires

et des voies de financement, avant de démarrer le nettoyage ou le curage des fossés. Ou alors concrètement, cela nous conduit à 2023 pour le premier curage. La CALI a lancé un audit dont les résultats sont prévus pour janvier ou juin 2023 et, les premiers travaux substantiels ne pourront donc pas avoir lieu sous compétence CALI. Du moins, c'est ce que l'on m'a dit. Je vous avouerai que ce n'est pas la réponse de tout le monde et que je vais rencontrer M. ABANADÈS notamment, qui s'occupe de la compétence GEMAPI au niveau de la CALI et on s'expliquera entre collègues. M. GIRARD est au sein de cette Commission et portera la voix des Izonnais et très rapidement, on devrait avoir davantage de données fiables. Mais pour l'instant, c'est un peu flou. Vous avez raison, il existe deux ASA, mais il faut être réaliste. On ne peut rien faire avec la trésorerie dont elles disposent. On va travailler avec elles et elles vont prendre leur part, c'est le message que l'on a passé. Du côté du Glaugelas, il me semble que c'est quasiment fait et je me tourne vers Mme SARRAZIN. Ils ont déjà l'intention de lancer un curage en août, mais je n'ai pas de retour en ce qui concerne les Prades et l'on espère bien qu'ils vont également contribuer à cet effort.

Je pense que si l'on met toutes les parties prenantes autour de ce sujet et une fois encore, je répète qu'on le fera de manière totalement transparente, on a prévu de réunir une Commission extra-municipale sur cette question et tous ceux qui sont concernés pourront s'y joindre. De plus, dans notre programme, on a prévu un plan pluriannuel en matière de nettoyage et curage des fossés, c'est une de nos propositions. Je vous dis simplement que si aujourd'hui je m'inscrivais dans ce plan, cela m'obligerait à lancer un appel d'offres et je ne pourrais rien faire en 2020. Même si je souhaite fortement que ce soit une réalité à compter du budget 2021, je ne peux pas l'affirmer. Je ne peux pas l'annoncer aujourd'hui, sinon je reconnaîtrais que je ne respecte pas le Code de la commande publique. Il faut être prudent lorsqu'on lance ça. Y a-t-il d'autres questions ?

M. MALVILLE : Je comprends très bien le plan pluriannuel sous l'aspect juridique, mais aujourd'hui, les fossés deviennent une urgence. De notre côté, nous nous étions également engagés à faire un plan pluriannuel de curage des fossés ainsi que des cours d'eau. L'explication que je souhaitais concernait juste le clapet des Prades.

M. DE LAUNAY : Très bien. Je poursuis s'agissant de la sécurité routière. On s'était engagé à lancer une étude sur l'aménagement de la voirie au niveau de l'entrée Est d'Izon, pour être précis de Lattre de Tassigny, suite à une forte demande des riverains qui sont excédés. Plutôt que de se lancer dès maintenant sur des travaux, bien que l'on aurait pu, on a préféré lancer une étude sur le sujet et s'en remettre aux mains d'un expert qui nous fasse des propositions chiffrées, dont on espère avoir les résultats d'ici la fin de l'année. Ce qui devrait nous permettre si tout se passe bien de budgéter quelque chose pour ces riverains sur le budget 2021. En toute transparence, on leur a dit que l'on tenait notre engagement, que l'on faisait d'abord une étude pour ne pas faire n'importe quoi et dans la foulée, on verra comment agir dans une enveloppe financière nécessairement contrainte. Sachant que les travaux de voiries coûtent très cher. On ne va pas le faire à l'économie, mais de la manière la plus efficiente possible. On fera en sorte d'avoir le maximum de sécurisation de cette voie avec l'enveloppe impartie. Néanmoins, j'ai des espérances, mais aucune idée précise du montant que l'on pourra dégager pour la sécurisation de l'entrée Est d'Izon. On va également lancer des travaux sur l'entrée Sud, du côté de la route de Saint-Sulpice de la Barade où il y a une vraie demande et beaucoup de risques, en particulier pour les collégiens et lycéens qui vont prendre le bus le matin. Là aussi, à la fois dans le cadre du marché Colas pour partie et en

anticipant un peu auprès de ce dernier ou d'autres, on va lancer une étude sur le sujet et dans une enveloppe restreinte, on va tenter de répondre aux attentes des gens en éclairant et sécurisant autant que possible ce spot. Voilà pour la sécurité routière. J'ajoute que l'on va poursuivre ce qui avait été prévu par la majorité d'hier, en matière d'installations de caméras de vidéosurveillance sur les ronds-points et le centre technique municipal, là où il y a beaucoup de matériel. Tout le monde sait que les gens font n'importe quoi sur les ronds-points de casino comme celui de l'olivier, ils passent au travers de la raquette et cela devient insupportable entre minuit et minuit et demi. On prend donc nos responsabilités, on l'assume et on a eu un débat au sein de notre majorité qui a été plutôt animé. Je pense que c'est tranché, mais l'on pourra encore en discuter, car j'ignore quel est votre avis sur la poursuite de cet effort, mais pour l'instant, on ne fait que reprendre ce qui avait été plus ou moins prévu par Mme ROUX. Pour faire clair, j'ai récupéré le devis, on a débattu entre nous et la réponse est positive pour les caméras sur les ronds-points casino, Olivier et le centre technique municipal. Je donne la parole à M. MALVILLE.

M. MALVILLE : Les devis n'étaient pas signés ?

M. DE LAUNAY : Non.

M. MALVILLE : En ce qui concerne la sécurité routière. Pour avoir travaillé avec Mme FLOIRAT-RATTE pendant quelques années, nous avons œuvré pour le transport des collégiens et, notamment le cheminement piéton des collégiens et lycéens. Je vous accorde que Maréchal de Lattre de Tassigny est catastrophique et l'étude est absolument urgente aujourd'hui, ainsi que le chemin du Teigneux. Ce sont des endroits qu'empruntent les collégiens qui ne sont pas éclairés, comme la route de Saint-Sulpice. Il y a des enfants qui partent prendre le bus à six heures du matin et ils sont dans le noir complet. Toutefois demeurent l'avenue du Maréchal Leclerc ainsi que la route qui mène à Saint-Sulpice, où des enfants traversent la départementale également non éclairée pour aller aux arrêts de bus et se trouvent sur le semblant de piste de cyclable qui existe. Et tant que l'on est dans les études, si l'on pouvait rajouter la fin de l'avenue Leo Drouyn afin qu'elle soit sécurisée, même si l'on a de grands abords. Enfin, sur l'avenue des Anciens Combattants, le tracé des collégiens n'a pas été effectué. C'est donc encore un arrêt de bus où les enfants sont au milieu de la chaussée. Si vous pouviez rajouter ces différents points dans vos études et je pense que j'en ai oublié.

M. DE LAUNAY : On pourrait faire tous les points noirs d'Izon en matière de sécurité, il est évident que je ne peux pas le faire en quatre mois.

M. MALVILLE : l'étude !

M. DE LAUNAY : J'insiste, mais il y a une réalité et tous les Izonnais qui nous regardent comprendront que ce n'est pas possible. On va lancer une Commission sécurité, l'ordre du jour et les convocations sont partis aujourd'hui ou hier et vous allez pouvoir en discuter. On essaye avec beaucoup d'humilité parce que l'on démarre et avec beaucoup d'inexpérience on construit ce budget qui est déjà amputé de plus de la moitié de l'année. De plus, on essaye d'y inscrire seulement les choses que l'on croit pouvoir faire d'ici au 31 décembre. On veut partir sur l'année 2021 plutôt propre et construire un véritable budget, en mettant les Izonnais et

tous les élus du Conseil municipal dans la boucle. Je pense que tout le monde sera d'accord pour dire qu'il y a quelque chose à faire en matière de sécurisation pour les enfants qui prennent le bus le matin. Et pour l'anecdote, on ne commencera certainement pas par Leo Drouyn parce que pour des questions d'opportunité, je pense qu'il n'y aura rien pendant six ans, je suis navré pour mes voisins, mais si je commençais par ces travaux, je pense que ce serait mal vu. Mais je sais que d'autres n'ont pas eu cette pudeur.

M. MALVILLE : Je pense qu'il faut faire abstraction de ce genre de chose, parce que je l'ai entendu pendant des années. Qui en pâtit ? Ce n'est pas celui qui habite devant, mais ce sont les gamins qui passent. Et effectivement, j'ai toujours dit que c'était dangereux chez moi, mais il ne fallait pas le faire devant ma porte. Sauf que tous les matins, il y a 25 gamins qui passent par là. Un d'entre eux s'est fait renverser par un camion, mais ce n'était pas grave ! Il faut faire abstraction de l'endroit où l'on habite et avant tout, c'est pour les gamins qui passent devant. Un dernier point, vous avez dit qu'il ne fallait pas dépasser les 40 000 € sur le curage des fossés, mais je vois que vous avez inscrit la somme de 48 000 €.

M. DE LAUNAY : Il s'agit de 40 000 € hors taxes. Autre axe sur lequel on va travailler, et là aussi on s'y est fortement engagé, c'est la revitalisation du centre-bourg, de l'amélioration du cadre de vie des Izonnais et plus particulièrement associatif. On va lancer une étude qui est pour l'instant prudente, conduite par Mme GABORIAUD-NAFFRICHOUX, sur le bâtiment que l'on appelle la M.A.C.C. Néanmoins, on ne va pas transformer la raison d'être et la vocation de cette structure, cela va rester une maison des arts créatifs et de la culture, mais l'on souhaiterait en faire un lieu de vie festif et populaire quasiment au quotidien.

On est plusieurs à trouver que la M.A.C.C. a un potentiel en raison de son emplacement géographique, c'est l'endroit où il y a le plus de liens dans une journée, et on regrette de la voir trop souvent fermée. On va donc essayer de la réaménager, mais cela se fera sur plusieurs exercices. On démarre une modeste étude dont les résultats seront obtenus à la fin de l'année. De plus, dans le cadre de la Commission conduite par Mme GABORIAUD-NAFFRICHOUX, on pourra en discuter tous ensemble pour voir ce que l'on peut faire de cette M.A.C.C. Sous la houlette de M. BOUEY, on a commencé à toucher à son organisation et occupation, et plusieurs associations ont été rencontrées. Je ne pense pas qu'il y ait eu de résistance ou quoi que ce soit, mais que tout le monde comprend que cette structure offre un potentiel de vie associative très intéressant de par son emplacement et sa vocation. Simplement, on va essayer de surfer sur ces deux critères afin d'en faire un lieu beaucoup plus vivant.

Cela a été dit en Commission, on va renforcer de manière très substantielle le soutien aux associations. Et lorsque l'on adoptera le budget dans quelques jours, les Izonnais pourront constater que le montant des subventions a quasiment doublé. Sans aucun problème, une discussion relative aux critères pourra être entamée, mais pour la première fois depuis très longtemps, on a posé une série de critères que je réclamais depuis six ans. À ma connaissance, M. BOUEY a eu un contact franc et direct avec l'ensemble des présidentes et présidents d'associations et les explications ont été fournies, je ne pense pas qu'il y ait eu d'injustice dont nous avons tenté de nous préserver, mais l'on aura l'occasion de s'en expliquer très prochainement quand on abordera le tableau des subventions. Ne perdons pas de vue que l'idée directrice de cette augmentation des subventions, c'est miser sur la vie associative pour redynamiser la commune. Un travail formidable est effectué par l'ensemble des associations et heureusement qu'elles sont là, mais on peut encore mieux faire en tant que commune si

l'on arrive à réunir toutes les parties prenantes de la vie associative, autour de problématiques que l'on partage de manière consensuelle. Enfin, j'ajoute concernant la revitalisation du centre-bourg qu'un travail a été entamé sur le projet Diagonale notamment. C'est un projet explosif dont je ne vais pas vous exposer les tenants et aboutissants ce soir, mais dans le cadre de la Commission de Mme GABORIAUD-NAFFRICHOUX et notamment M. DIRHEIMER, nous allons étudier le sujet. Très sincèrement, à ce jour, je ne suis pas capable de vous dire que l'on va faire quelque chose maintenant. Cependant, on essaye d'accompagner les commerçants de la manière la plus habile et humaine possible et avec bienveillance, je les rencontre régulièrement, mais je n'ai pas de projet concret à présenter dans le cadre de ce budget. Très probablement, Gironde Ressources va nous accompagner sur le sujet et l'on pourra bénéficier de cet appui d'experts et d'ingénierie, j'ai également pris contact avec l'E.P.F. et d'autres institutions, mais je n'ai aucune proposition à faire aux Izonnais pour le mois de septembre. C'est beaucoup trop rapide.

M. MALVILLE : Un projet comme celui-là ne peut pas être travaillé en trois mois, il coûte plus de 100 000 € et il est nécessaire qu'il soit travaillé avec des partenaires. Que des gens s'impatientent en disant que la commune doit acheter, aujourd'hui, cette dernière a apposé un droit de préemption par l'intermédiaire de l'Établissement Foncier Aquitain qui nous protège. Excepté si un jour quelqu'un se levait en disant : « Je vais acheter quatre box à Izon à un prix phénoménal », mais cela m'étonnerait. Cependant, quelque chose me surprend sur la partie cadre de vie. Nous avons travaillé sur les appareils de musculation extérieurs, mais aujourd'hui, nous n'avons plus de salle dédiée à Izon. Cette dernière a été transformée en salle associative et c'est très bien. Par contre, c'est quelque chose qui est sympathique de pouvoir faire de la musculation à l'extérieur. Le coût est de 20 000 €.

Lorsque nous avons fait notre campagne électorale, dans les quartiers, on a rencontré des gens qui nous disaient qu'il n'y avait pas de jeux pour les enfants. Je parle notamment du lac de Portes. C'est du cadre de vie et du lien social que l'on peut mettre. Je suis d'accord avec vous, c'est une somme de 20 000 €, mais entre ouvrir une porte ou un bar plus grands dans une salle omnisports ou pour des appareils de musculation, j'aurai tendance à dire que je préférerai les octroyer à ces derniers. Et c'est là où le débat porte bien son nom de débat.

M. DE LAUNAY : Je vous avoue que je n'ai pas envie de débattre sur le fait de savoir s'il vaut mieux installer un bar associatif ou des appareils de musculation.

M. MALVILLE : Aujourd'hui, il manque ce lien social.

M. DE LAUNAY : On est d'accord ! Et c'est ce que l'on s'attelle précisément à restaurer autant que possible dans le temps imparti, compte tenu de ce que l'on sait depuis quelques mois. Plus sérieusement, au-delà de Portes, on a une grande idée de parc naturel écologique. L'étude n'a pas été lancée, mais nous avons les devis. La première idée est de faire de l'espace autour de la Vacherie, je pense qu'il y a le potentiel pour y conduire une activité économique, je l'espère en tout cas vertueuse, respectueuse du site Natura 2000 et axée sur la transition écologique. Il aurait été dingue de l'inscrire maintenant au budget. Je n'ai pas encore signé l'étude, car je mesure tous les enjeux, il serait vraiment prématuré avant même d'être allé rencontrer au moins Gironde Ressources. Cependant, cela fera partie des conversations que le conseil départemental aura avec eux dans les jours qui viennent. D'une manière plus générale, sur tous les espaces naturels Izonnais, les endroits où l'on peut planter et ce sera le

prochain sujet de la Commission de Mme GABORIAUD-NAFFRICHOUX, on souhaiterait créer des jardins partagés sur Izon, avec comme objectif final de s'inscrire dans un projet de résilience alimentaire. Ce point fera l'objet de la prochaine Commission, c'est une idée sur laquelle nous travaillons, mais qui n'est pas assez mûre pour l'exposer publiquement. La question de fond étant de savoir, comment peut-on éclairer les Izonnais sur la signification de bien se nourrir et gagner en autonomie alimentaire d'ici dix à quinze ans ? Les communes d'Anglade et Portes faisant partie des sites sur lesquels on va être conduits à travailler ensemble dans les semaines et mois qui viennent. Ce n'est pas encore arrêté, il y aura peut-être une étude pour démarrer, mais pour reprendre votre idée, je ne me vois pas poser les appareils de musculation sur le site sur lequel je n'ai pas encore de certitude quant à son devenir. Le jour où ce sera le cas, je veux être certain qu'il n'y aura pas de conflit d'usage avec une autre vocation. Et convenez-en, on ne peut pas tout faire en si peu de temps.

Le dernier thème concerne la transition écologique. Tout d'abord, une enquête auprès des Izonnais sur leur sensibilité au sujet de la résilience alimentaire, avec une méthodologie de travail qui je l'espère, sera vertueuse. C'est-à-dire axée sur la participation des citoyens. Des ateliers et conférences seront ouverts, on a une idée budgétaire de ce que cela représenterait sur les premiers mois d'exercice et l'on pourrait démarrer en septembre ou octobre. Et dans le cadre des engagements Pacte Transition dans lequel on est inscrit, on va commencer à réduire notre consommation d'énergie, lancer des études thermiques et on verra bien où cela nous conduit jusqu'à décembre. C'est-à-dire dans très peu de temps. Il nous reste seulement quatre mois, mais si l'on arrive à s'engager sur ces grands sujets structurants, je trouve que l'on aura donné un cap nouveau et rafraîchissant dès cette première année, malgré le problème du COVID, qui n'est que conforme aux engagements pris il y a quelques mois. J'insiste pour dire que tout ce dont on a parlé ce soir est inscrit, *expressis verbis*, dans nos 110 engagements. Peut-être des remarques pour finir ?

Il se fait tard et j'ai beaucoup parlé ainsi que M. MALVILLE, mais c'est peut-être un peu long. Personne ne veut plus débattre ? N'ayez pas peur, chers amis du Reveil Izonnais, vous ne me prendrez pas à tiers si vous voulez débattre publiquement ce soir !

Tout le monde constate que le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu et je vous remercie. L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite une excellente soirée. Ne perdez pas de vue que l'on se retrouve dans une semaine pour présenter le budget primitif 2020.

La séance est levée à 22 h 25

Fait à Izon, le 9 septembre 2020

Le Maire,

Laurent de LAUNAY.